

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'administration des entreprises de Paris

NOR : ESRS2110030V

Les fonctions de directeur de l'Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE de Paris) sont à pourvoir à compter du 16 septembre 2021. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur présentation d'une liste de trois noms proposée par le conseil d'administration. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner dans l'établissement. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

L'IAE de Paris est un établissement public administratif doté de l'autonomie administrative et financière et régi par les dispositions du décret n° 89-928 du 21 décembre 1989 modifié relatif à l'institut d'administration des entreprises. En application de l'article L. 718-16 du code de l'éducation, il est associé à l'université Paris-I par convention.

Doté de 110 collaborateurs enseignants et administratifs, et plus de 300 chargés d'enseignement, l'IAE de Paris accueille chaque année 2 700 étudiants dont 80 % en formation continue, 12 % en alternance et 8 % en formation initiale. L'IAE de Paris propose également une formation permettant la délivrance d'un doctorat en sciences de gestion.

L'IAE de Paris délivre 11 programmes à l'étranger en partenariat avec des établissements français et des partenaires internationaux.

Il est associé à l'université Paris-I notamment pour la délivrance de ses diplômes.

Les activités de recherche sont concentrées autour de 7 chaires menées en partenariat avec des entreprises et pilotées par des enseignants chercheurs en poste à l'IAE de Paris.

Le directeur est chargé de la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration où sont représentées les différentes parties prenantes de l'IAE de Paris et les tutelles (président de l'université Paris-I, représentant du recteur, contrôleur budgétaire de la direction régionale des finances publiques) et s'assure de la bonne utilisation des moyens de l'établissement, de l'optimisation et de la fiabilité des ressources et moyens dédiés à l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Il a pour mission de diriger l'établissement, de préparer et exécuter les décisions du conseil d'administration, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de formation et de recherche par les enseignants chercheurs, de coordonner les activités de l'équipe pédagogique, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'IAE de Paris par les services administratifs, de garantir le fonctionnement de l'IAE de Paris et la qualité de service pour les usagers, de piloter la performance, le budget, le plan stratégique, la stratégie de gestion et l'optimisation des ressources de l'établissement, d'assurer la cohérence entre les objectifs stratégiques de l'IAE de Paris et les ressources, de représenter l'IAE de Paris dans les instances de l'université Paris-I, d'assurer le dialogue et les échanges d'informations entre les enseignants chercheurs et les services et de renforcer leur coordination, de promouvoir un dialogue social apaisé et respectueux et de participer à la circulation de l'information et coordonner le dispositif de communication interne

Il est attendu que les candidats disposent de connaissances approfondies dans l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et du secteur de l'enseignement supérieur de la gestion et du management.

Ils doivent également avoir des connaissances du secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, des acteurs dans les instances nationales (Conseil national des universités et tutelles de l'enseignement supérieur et instances d'évaluation), des techniques de conduite du changement, de gestion de projets complexes, de négociation et de gestion des conflits.

Il est souhaitable qu'ils aient une expérience de direction ou de participation à des structures équivalentes.

Le directeur doit être en mesure de diriger, animer et motiver ses collaborateurs, de mener une politique de formation et de recherche au niveau national et international adaptée aux ressources disponibles, de diriger des projets de développement des activités d'enseignement supérieur et de recherche (aide à la décision, planification, conduite et évaluation), d'assimiler et de s'adapter aux enjeux et au contexte propres à l'IAE de Paris (secteur fortement concurrentiel).

Par ailleurs, le directeur doit être capable de susciter l'adhésion des équipes et favoriser les conditions, posséder une aptitude d'écoute, d'animation, de négociation et un goût affirmé pour le travail en équipe et la recherche du bien-être collectif au travail.

L'emploi de directeur de l'IAE de Paris est soumis à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature devront comporter un *curriculum vitae* détaillé et un bref projet stratégique pour le développement de l'IAE de Paris, en France comme à l'international, pour les activités de formation comme pour les activités de recherche.

Les dossiers de candidature devront être adressés dans un délai de quatre semaines à compter de la parution du présent avis, soit par courrier, soit par dépôt, à l'attention de M. Dominique JACOMET, président du conseil d'administration de l'IAE de Paris, 8 *bis*, rue de la Croix-Jarry, 75013 Paris.